

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Louisa Savoie	Numéro de permis 837019	Date d'inspection Le 21 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie Doux Câlin		Numéro de téléphone (506) 826-1902	
Adresse 43 Lepage Street Balmoral NB E8E 1J1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux - Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance. - Le ratio est conforme lors de la visite. - Les dossiers des membres du personnel sont complets. - Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment. - Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive envers les enfants. - Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. - Les enfants jouent un jeu de table (Chicky memo) et à mon départ les enfants se préparent pour aller jouer à l'extérieur.
--

original signé par
Mona Martin

Le 21 mars 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Louisa Savoie

Le 21 mars 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date